

sommes peut-être arrivés là accidentellement. A mon avis, l'une des questions auxquelles Votre Honneur pourrait prêter attention est en fait une interprétation, ce qui est le genre de choses sur lesquelles nous devons nous appuyer lorsqu'elles viennent de vous, pour savoir si le terme poste et le terme crédit sont synonymes, et si c'est ce que voulaient les personnes qui ont rédigé notre Règlement.

Mais d'après mes souvenirs, si l'on s'opposait à un poste du budget au comité des subsides, on pouvait le définir avec beaucoup plus de précision qu'un crédit, selon les termes qui définissent les crédits dans les prévisions budgétaires telles qu'elles nous sont présentées aujourd'hui. Pour juger objectivement de la situation, il me semble que nous nous trouvons inutilement dans une position restrictive en ce qui concerne la liberté dont nous disposons pour proposer la diminution d'un crédit. Certains d'entre nous au moins pensent que cela constitue une partie essentielle du rôle du Parlement et remonte au tout début de notre existence en tant qu'organisme chargé de vérifier les activités de la Couronne. A mon avis, cette question fait partie d'un problème qui a été soulevé par la situation procédurale d'aujourd'hui, où l'on cherche de toute évidence à s'opposer à certaines sommes précises et relativement limitées plutôt qu'à l'ensemble des sommes destinées aux activités d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental donné. La question du pouvoir dont disposent les députés pour manifester leur mécontentement à l'égard d'un fonctionnaire ou d'un ministre particulier, en demandant la diminution de son traitement, est un droit traditionnel et j'espère que Votre Honneur trouvera un moyen de s'assurer que nous continuerons à jouir de cette liberté tout en respectant le Règlement actuel.

● (1550)

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'interviens à ce moment-ci, car le poste n° 7 des crédits du Budget principal des dépenses qui font l'objet d'opposition ne laisse pas de fort m'embarrasser. Je tiens à vous signaler le libellé pour une excellente raison.

Le poste n° 7 de ces crédits fait l'objet d'un avis d'opposition du député de Yukon (M. Nielsen), relatif à l'attribution d'une somme de \$4,310,000 pour la «(construction et architecture), Aéroport international de Toronto n° 2 à Pickering». Ce qui m'embarrasse considérablement, c'est que le poste du budget auquel il s'applique, pages 27-44 et 27-55, s'intitule «Construction Design» et non «Construction and Design» (construction et conception dans la version française). En ma qualité de simple député, je voterais sûrement contre des crédits en vue de la construction de cet aéroport à l'heure actuelle, en raison de l'enquête indépendante qui se poursuit à ce sujet, mais je n'ai certes pas d'objection à voter des crédits à des fins d'architecture.

A mon avis, le libellé des avis d'opposition doit correspondre exactement à celui des crédits du Budget des dépenses auxquels ils s'appliquent. Tel n'est pas le cas de la motion n° 7. J'estime donc que cette motion doit être considérée comme irrégulière et irrecevable, du fait qu'elle ne correspond à aucun poste du Budget principal des dépenses pour 1973-1974, celui-ci n'attribuant aucune somme à la construction et à l'architecture. Je demande donc que cette motion soit jugée irrecevable.

Prévisions budgétaires—Procédure

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je trouve quelque peu étonnant le rappel au Règlement du député de Peace River (M. Baldwin). Je trouve particulièrement étonnant qu'il ait demandé à la Chambre de collaborer, sans délai, pour présenter le bill des subsides afin que lui-même et ses collègues puissent prendre certaines mesures en comité plénier. Rien de ce qu'a fait le gouvernement n'a empêché ou n'empêchera qu'il soit présenté. Ce qui l'empêchera ou, tout ou moins, le retardera, c'est la mesure qu'a prise le député du Yukon (M. Nielsen) en présentant tout d'abord la motion dont il a donné avis vendredi. A bon droit, la Chambre pouvait s'attendre à ce que l'opposition officielle, après nous avoir officiellement donné cet avis, serait prête à se pencher sur cette motion. C'est pourquoi, nous sommes prêts à débattre la motion et nous aurons beaucoup à dire sur la demande d'opposition à certains crédits de différents ministères.

Nous ne pouvons pas prendre le député du Yukon par la main et l'obliger à proposer sa motion mais s'il ne veut pas le faire, à mon avis, nous devons alors passer au crédit n° 1 des crédits du budget principal des dépenses qui font l'objet d'opposition. C'est une motion au nom du président du Conseil du Trésor visant à ce que le crédit n° 70, au montant de 45 millions de dollars, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien soit agréé. Nous voulons débattre cette motion.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais ce n'est pas votre journée!

M. MacEachen: Le député d'Edmonton-Ouest nous dit que ce n'est pas aujourd'hui notre journée. C'est une remarque assez étrange. C'est un jour prévu dans le Règlement; il est consacré aux travaux des subsides et ces derniers constituent le premier ordre inscrit au nom du gouvernement. S'il est vrai qu'en vertu du Règlement, l'opposition peut présenter des motions qui auraient provoqué un vote aujourd'hui, si elle le désire, nous nous occupons certainement pendant toute la journée des affaires publiques puisque ce soir, le Parlement devra mettre aux voix les subsides principaux consacrés au fonctionnement de la Fonction publique. C'est donc certainement une journée consacrée aux affaires publiques et aux travaux du gouvernement parce que tout le système vise à permettre, qu'au tout dernier moment, le Parlement s'occupe de la question des subsides.

Si mes collègues avaient eu la prévoyance nécessaire à une telle opération, ils auraient renoncé à présenter leurs motions aujourd'hui et auraient eu le projet de loi sous la main dès l'instant où nous aurions abordé les initiatives gouvernementales. Nous serions en train d'étudier le bill parce qu'il n'y aurait pas eu d'autres articles à l'ordre du jour. Au lieu de cela, ils ont accaparé l'ordre du jour avec toutes sortes de motions et ils viennent maintenant nous demander de les tirer de difficultés politiques et procédurales. Ils nous disent: «Messieurs les ministériels, ayez l'obligeance de collaborer avec nous et aidez-nous à trouver une solution»; et ils se scandalisent ensuite qu'on ne les aide pas à trouver un moyen de s'opposer aux fonds nécessaires à la gestion des affaires du pays. Ils nous demandent de trouver un moyen de réduire les dépenses que le gouvernement a recommandées à la Chambre des communes.

Des voix: C'est honteux!